



MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 24 Février 2016

L'an deux mil seize, le vingt-quatre Février, le Conseil municipal de la Commune de Bazoges-en-Pailers, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-François YOU, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil municipal : 19 Février 2016

**ETAIENT PRESENTS** : Jean-François YOU, Jean-Michel PASQUIET, Charlène MINCHENEAU, David BONNEAU, Hélène GUERY, Dominique PEULT, Blandine GABORIEAU, Rachel BOUDAUD, Benjamin GAUTRON, Adeline GIRARDEAU, Dany BAUDON, Guillaume MARTINEAU.

**ABSENTS EXCUSES** : Jackie FRONTEAU, Patricka GUILLOTEAU, Muriel CADOR.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Hélène GUERY.

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction du compte-rendu de séance du 27 Janvier 2016, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, en approuve le contenu.

*Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 35.*

#### **1. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015**

##### **Budget Communal 2015**

<b>Fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Résultats reportés 2014		112 346.63 €
Opérations de l'exercice 2015	591 622.17 €	784 348.21 €
<b>TOTAUX</b>	<b>591 622.17 €</b>	<b>896 694.84 €</b>
<b>Résultats de clôture</b>		<b>305 072.67 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Résultats reportés 2014	254 233.85 €	
Opérations de l'exercice 2015	288 941.78 €	432 073.18 €
<b>TOTAUX</b>	<b>543 175.63 €</b>	<b>432 073.18 €</b>
<b>Résultats de clôture</b>	<b>-111 102.45 €</b>	



## MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

**Budget Les Pins 2015**

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2014		0.00 €
Opérations de l'exercice 2015	0.00 €	0.00€
<b>TOTAUX</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Résultats de clôture</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00€</b>
Investissement	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2014		
Opérations de l'exercice 2015	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Résultats de clôture</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

**Budget Les Oranchères 2015**

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2014		225 712.15 €
Opérations de l'exercice 2015	187 103.14 €	175 770.80 €
<b>TOTAUX</b>	<b>187 103.14 €</b>	<b>401 482.95€</b>
<b>Résultats de clôture</b>		<b>214 379.81 €</b>
Investissement	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2014		8 150.57 €
Opérations de l'exercice 2015	100 372.54 €	167 003.52 €
<b>TOTAUX</b>	<b>100 372.54 €</b>	<b>175 154.09 €</b>
<b>Résultats de clôture</b>		<b>74 781.55 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- DE DONNER acte à Mme GABORIEAU Blandine la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi,
- DE CONSTATER, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- DE RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser,
- D'ARRÊTER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**2. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015**

Dressé par Monsieur Emmanuel MOCHON.



## MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenté le budget primitif, les budgets annexes de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget principal et des budgets annexes de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différents sections budgétaires et budget annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- DE DÉCLARER que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### 3. AFFECTATION DES RESULTATS 2015

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les résultats de 2015.

#### Budget Communal 2015

<b>Fonctionnement</b>	
Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2014	366 580.48 €
Excédent de clôture au 31 Décembre 2015	305 072.67 €
Part affectée à l'investissement	111 102.45 €
<b>Excédent de fonctionnement affecté au 002</b>	<b>193 970.22 €</b>

Le résultat de clôture du Budget Communal est affecté en Recette d'Investissement au Compte 1068 et en recette de Fonctionnement au Compte 002 du budget primitif 2016.



## MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

**Budget Lotissement « Les Pins» 2015**

<b>Fonctionnement</b>	
Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2014	0.00 €
Excédent de clôture au 31 Décembre 2015	0.00 €
Part affectée à l'investissement	0.00 €
<b>Excédent de fonctionnement affecté au 002</b>	<b>0.00 €</b>

**Budget Lotissement « Les Oranchères » 2015**

<b>Fonctionnement</b>	
Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2014	225 712.15 €
Excédent de clôture au 31 Décembre 2015	214 379.81 €
Part affectée à l'investissement	0.00 €
<b>Excédent de fonctionnement affecté au 002</b>	<b>214 379.81 €</b>

Le résultat de clôture du Budget Lotissement « Les Oranchères » est affecté en Recette de Fonctionnement au C/002 du budget primitif 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'APPROUVER l'affectation du résultat 2015 des budgets communaux tel que résumé ci-dessus.

**4. DROITS DE PLACE 2016**

M. le Maire rappelle à l'assemblée les tarifs des droits de place de l'année 2015 qui ont été délibérés lors de la séance du 25 Février 2015 et modifié au Conseil Municipal du 17 Juin 2015.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

<b>Activités</b>	<b>Tarifs 2015</b>	<b>PROPOSITION Tarifs 2016</b>
Jeux d'enfants	20.00 €	20.00 €
Stand de Tir	20.00 €	20.00 €
Manège Enfants	60.00 €	60.00 €
Confiserie	25.00 €	25.00 €
Auto-Scooter	80.00 €	80.00 €
Jeux Cascades	25.00 €	25.00 €
Jeux de Pinces	25.00 €	25.00 €
Banc de Chichis	15.00 €	15.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- DE MAINTENIR les tarifs de l'année 2015 pour l'année 2016.



## MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

## **5. PROJET DE SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES**

Vu la loi de Réforme des collectivités territoriales n°2010-1563 du 16 décembre 2010 introduisant l'obligation d'élaborer un schéma de mutualisation des services.

Vu l'article L5211-39-1 du CGCT disposant qu' « afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, le président de l'EPCI à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI à fiscalité propre et ceux des communes membres ».

Considérant que ce rapport doit comporter un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Canton de Saint-Fulgent et les compétences exercées.

Vu l'avis de la commission « Administration Générale – Finances » du 19 janvier 2016.

Vu le rapport « Schéma de mutualisation des services – janvier 2016 » présenté par le Maire.

Considérant que ce schéma, pour être approuvé, devra recueillir l'avis favorable des conseils municipaux dans un délai de 3 mois.

Considérant que ce schéma, dans un contexte de fusion avec la Communauté de Communes du Pays des Essarts au 1<sup>er</sup> janvier 2017, est volontairement présenté avec des actions à mener sur la seule année 2016 et des pistes de mutualisation à compter de 2017.

Considérant que ce schéma pourra être révisé à n'importe quel moment mais qu'un état d'avancement des actions menées sera réalisé chaque année lors du débat d'orientations budgétaires.

Oùï l'exposé de Monsieur Le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- DE DONNER un avis favorable au projet de schéma de mutualisation.

## **6. LOTISSEMENT LES PINS : ECHANGE DE PARCELLES**

En vue du projet de création du Lotissement Les Pins, un échange de parcelle doit être effectué entre la commune de Bazoges en Pailers, parcelle n°C381 et le propriétaire d'une parcelle cadastrée n°C785. Les parcelles échangées ne sont pas de la même surface, il convient de procéder à cet échange sans soulte.



## MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

Où l'exposé de Monsieur Le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'ACCEPTER cet échange de parcelles sans soulte,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte validant l'échange des parcelles.

### **7. CONVENTION PARTICULIERE RELATIVE AUX MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DE REALISATION D'OPERATIONS DE RENOVATIONS ENERGITIQUES**

La réalisation d'opérations de rénovations énergétiques est nécessaire sur la Salle des Mottais et le Restaurant Scolaire.

Considérant que la Commune et le SyDEV ont conclu une convention cadre relative au Plan Climat Energie Collectivité.

Considérant le programme d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Considérant que cette action présente un intérêt pour le SyDEV dans la mesure où elle doit permettre d'appeler moins de puissance sur le réseau de distribution publique d'électricité et ainsi différer des travaux de renforcement.

L'aide apportée par le SyDEV est une subvention calculée sur la base du guide financier du SyDEV en vigueur. Celle-ci est déterminée selon plusieurs paramètres :

Catégorie du bâtiment		Catégorie 3
Surface rénovée		801 m <sup>2</sup>
Amélioration du besoin énergétique (Ubat) Gain A		37.02 %
Amélioration de la consommation globale (Cep) Gain B		70.58 %
Montant de l'aide	Prime fixe	30 euros/m <sup>2</sup>
	Prime variable à la Performance globale	(A+B) euros/m <sup>2</sup> soit 107.60 euros/m <sup>2</sup>
	Montant plafond	50 000 euros
	Montant théorique	50 000 euros
	Montant estimé	50 000 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'AUTORISER le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération.



## MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

**8. QUESTIONS DIVERSES**

- **Présentation PCS,**
- **Fusion des Communautés de Communes,**
- **Demande exceptionnelle du Comité des Fêtes,**
- **Budget 2016,**
- **Prochain Conseil Municipal : le 23 Mars 2016,**
- **Bibliothèque,**
- **Salle des Mottais,**
- **Voirie les Oranchères 4,**
- **Epicerie,**
- **Bar Tabac.**

*L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 22 heures 00.*

Jean-François YOU	Jean-Michel PASQUIET	Blandine GABORIEAU	David BONNEAU	Adeline GIRARDEAU
Jackie FRONTEAU	Dominique PEAULT	Dany BAUDON	Muriel CADOR	Hélène GUERY
Patrick GUILLOTEAU	Guillaume MARTINEAU	Charlène MINCHENEAU	Benjamin GAUTRON	Rachel BOUDAUD